

Modificatif au règlement de manoeuvre de l'artillerie antiaérienne (art. 127)

Type de contenu : Texte

Type de médiation : sans médiation

Type de support : Volume

Titre(s) : Modificatif au règlement de manoeuvre de l'artillerie antiaérienne (art. 127) : titre II : unités armées du matériel de 40 mm. A.A.39.55/T à pointage moteur équipé du correcteur P.M. 3178 (description et entretien du matériel) : approuvé le 23 mars 1959, sous le n° 2413 EMA/3/ET / Ministère des armées "terre" ; Etat-major de l'armée, 3e bureau

Auteur(s) : France Ministère de la défense 1936-....

Autre(s) responsabilité(s) : France, Secrétariat d'Etat aux forces armées (Guerre) 1942-1958 - Éditeur scientifique
France, État-major de l'armée de terre - Éditeur scientifique

Publication : [Paris] : [éditeur inconnu] [1959]

Description matérielle : 1 vol. (43 p.) : figures ; 21 cm

Sujet - Collectivité : France Armée. -- Artillerie -- Règlements

Sujet - Nom commun : Combat -- Règlements
Artillerie antiaérienne